

INFORMATIONS POST AGO

Tunisie Profilés Aluminium « TPR »

Siège social : Zone Industrielle Sidi Rézig Mégrine

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 juin 2014, la société TPR publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, et après lecture des rapports des commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat bénéficiaire tel que proposé par le Conseil d'Administration :

Affectation du résultat 2013

Bénéfice 2013	14 764 829,127
Report à nouveau bénéficiaire	12 790 022,831
<u>Bénéfice distribuable</u>	<u>27 554 851,958</u>
Réserves légales 5% du bénéfice distribuables jusqu'à ladite réserve atteigne 10% du capital (4.500.000dinars4.400.000 dinars)	100 000,000
Réserves à régime spécial	1 800 000,000
<u>Total bénéfice distribuable</u>	<u>25 654 851,958</u>
Premier dividende (45.000 000 DT*6%)	2 700 000,000
Super dividende à distribuer	7 650 000000
Report à nouveau	15 304 851,958

Les dividendes de l'exercice 2013 sont ainsi fixés à Deux Cent Trente (0,230) Millimes par action de nominal 1 dinar.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes **à partir du 03 Juillet 2014.**

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dites conventions réglementées

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne son accord pour acheter et revendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour.

Et lui délègue, en conséquence les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'action à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Cinquante Mille (50.000) Dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

NEUFIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2013, d'un montant total brut de Quinze Mille (15.000) Dinars

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

DIXIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants pour une période de 3 ans, Le mandat des Administrateurs qui viennent d'être élus viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2016 :

- **Mr. Yahia BAYAH**
- **Mr. Taieb BAYAH**
- **Mr. Tahar BAYAH**
- **Mr. Brahim ANANE**
- **La Société INDINVEST SICAF S.A** – Représentée par Mr. Taieb BAYAH
- **La Société CFI** – Représentée par Mr. Tahar BAYAH

L'Assemblée Générale nomme Mr. **Slim FERIANI** en qualité d'administrateur représentant les actionnaires petits porteurs, pour la durée de trois exercices 2014, 2015 et 2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de renouveler le Cabinet **AMC ERNST AND YOUNG** représenté par Monsieur **Anis LAADHAR**, en qualité de commissaire aux comptes de la société et Monsieur **Naoufel AMRI**, en qualité de co-commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2014, 2015 & 2016.

Le mandat des commissaires aux comptes qui vient d'être élu viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

2- Le bilan après affectation du résultat comptable.

BILAN AU 31/12/2013
APRES AFFECTATION DU RESULTAT
(Exprimé en dinars Tunisien)

ACTIFS	au 31/12/2013	au 31/12/2012
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations Incorporelles	584 758	584 758
Amortissements	465 458	421 644
VALEUR NETTE IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	119 301	163 115
Immobilisations Corporelles	47 869 555	45 923 840
Amortissements	26 870 242	23 792 543
VALEUR NETTE IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 999 313	22 131 297
Immobilisations Financières	19 759 830	16 520 353
Provisions	342 931	301 747
VALEUR NETTE IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19 416 899	16 218 606
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	40 535 513	38 513 017
Stocks	31 829 491	30 608 887
Provisions sur stocks		-
VALEUR NETTE STOCKS	31 829 491	30 608 887
Clients et Comptes rattachés	25 358 772	22 801 024
Provisions sur clients et comptes rattachés	7 049 093	6 212 889
VALEUR NETTE CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	18 309 680	16 588 135
Comptes de régularisations et autres actifs courants	1 409 570	3 455 424
Provisions sur comptes actifs	318 930	897 306

BILAN AU 31/12/2013
APRES AFFECTATION DU RESULTAT
 (Exprimé en dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	au 31/12/2013	au 31/12/2012
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	45 000 000	44 000 000
Réserves Légales	4 500 000	4 400 000
Réserve pour fonds social	709 300	709 300
Autres capitaux propres	1 360 129	520 712
Résultats reportés	15 304 852	12 790 023
Prime d'émission	15 360 000	15 360 000
Réserves spéciales de réinvestissement		1 000 000
Réserves à régime spécial	4 499 900	2 699 900
CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT	86 734 181	81 479 935
RESULTAT DE L'EXERCICE		
CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT	86 734 181	81 479 935
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Provisions pour risques et charge	810 617	841 026
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	810 617	841 026
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	13 340 514	12 704 936
Autres passifs courants	2 495 203	1 891 968
Dividendes à payer	10 350 000	9 680 000
Concours bancaires et autres passifs financiers	10 910 935	15 301 847
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	37 096 652	39 578 752
TOTAL DES PASSIFS		40 419 778
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	124 641 451	121 899 712